

### Principaux résultats

Le taux de remplacement brut futur représente le niveau des prestations de retraite que les régimes de retraite obligatoires publics et privés verseront aux retraités par rapport à leurs revenus d'activité. Pour les salariés moyennement rémunérés qui effectuent une carrière complète à partir de 22 ans, le taux de remplacement brut à l'âge normal de la retraite s'établit en moyenne à 49.0 % pour les hommes et à 48.2 % pour les femmes dans les 36 pays de l'OCDE, avec des variations considérables d'un pays à l'autre. Au bas de la fourchette, les régimes obligatoires de cinq pays - Irlande, Lituanie, Mexique, Pologne et Royaume-Uni - offrent des taux de remplacement bruts futurs inférieurs à 30 % du salaire moyen. À l'autre extrémité, l'Autriche, l'Italie et le Luxembourg assureront des taux de remplacement supérieurs à 75 %.

La plupart des pays de l'OCDE s'efforcent de mettre les salariés faiblement rémunérés (définis ici comme les salariés percevant la moitié du salaire moyen) à l'abri de la pauvreté à la vieillesse en leur accordant des taux de remplacement plus élevés qu'aux salariés moyens. Les premiers bénéficieraient d'un taux de remplacement brut de 60 %, en moyenne, contre 49 % pour les seconds. Certains pays, comme l'Australie, la Corée et l'Irlande, versent des prestations relativement faibles aux salariés moyens, mais d'un montant plus proche, voire au-dessus, de la moyenne aux bas salaires. Toutefois, les taux de remplacement prévus pour une carrière complète sont les mêmes pour les salaires moyens et pour les rémunérations qui en représentent la moitié dans neuf pays : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Lettonie, Suède et Turquie.

Au sommet du classement, suivant les législations actuelles, les salariés faiblement rémunérés au Danemark bénéficient d'un taux de remplacement brut futur de 114 % à l'issue d'une carrière complète ; les prestations de retraite sont donc supérieures à leurs revenus d'activité antérieurs. En queue de classement, l'Allemagne, la Lituanie et le Mexique assurent aux bas salaires des taux de remplacement bruts inférieurs à 40 %, ce qui suppose un revenu de retraite brut inférieur à 20 % du salaire moyen après une carrière complète. Dans les 36 pays de l'OCDE, le taux de remplacement brut pour un salaire correspondant au salaire moyen multiplié par 1.5 (qualifié ici de « haut salaire ») ressort en moyenne à 45 %, chiffre légèrement en deçà des 49 % assurés aux salariés moyennement rémunérés. En Italie, le taux de remplacement est de 80 %, tandis qu'à l'autre extrémité, le Royaume-Uni offre des taux de remplacement d'environ 15 %.

Dans les pays non-membres de l'OCDE, les taux de remplacement projetés pour les rémunérations moyennes se situent dans une fourchette comprise entre 17 % en Afrique du Sud et 83 % en Inde.

Tous les taux de remplacement sont calculés pour des salariés ayant commencé à travailler à l'âge de 22 ans et ayant effectué une carrière complète, ce qui signifie que la durée des carrières varie selon les pays. À long terme, l'âge de la retraite au Danemark devrait s'établir à 74 ans pour les personnes entrées sur le marché du travail en 2018 ; il sera en revanche de 60 ans pour les femmes et de 62 ans pour les hommes en Turquie et, au Luxembourg et en Slovaquie, hommes et femmes auront encore droit à une retraite complète à 62 ans (Tableau 5.1).

Pour les femmes, les taux de remplacement bruts diffèrent dans neuf pays, parce que l'âge de la retraite est plus bas pour les femmes que pour les hommes (Hongrie, Israël, Pologne, Suisse et Turquie), que les taux d'acquisition sont spécifiques à chaque sexe (Slovaquie) ou que les taux de mortalité utilisés pour calculer les annuités diffèrent selon le sexe (Australie, Chili et Mexique). Les taux de remplacement sont exprimés en pourcentage de la

rémunération, qui n'est pas sexospécifique. On note de nettes différences entre les sexes en Australie, au Chili, en Hongrie, et surtout en Israël et en Pologne, les taux de remplacement (autres dit, les prestations mensuelles) dont bénéficient les femmes étant inférieurs de 7 % à 27 % à ceux des hommes. En Slovaquie, en revanche, ils leur sont supérieurs de 5 % en raison d'un taux d'acquisition de droits plus élevé pour les femmes. Cet écart va être progressivement supprimé pour les personnes entrant dans la vie active à compter de 2023.

Les taux de remplacement bruts diminuent avec l'âge, passant de 49 % en moyenne au moment du départ à la retraite à 43 % à 80 ans, soit une baisse de 12 % par rapport au salaire. Cette différence s'explique par l'indexation des prestations de retraite servies qui, dans de nombreux pays, ne suit pas l'évolution des salaires. Selon les hypothèses du modèle de l'OCDE, la baisse résultant d'une indexation sur les prix appliquée à partir d'un âge normal de la retraite fixé à 65 ans est de 17 %. Plus l'âge normal de la retraite est bas, plus la diminution des prestations liée à l'indexation sur les prix est prononcée. Les baisses les plus fortes (20 % environ) sont observées en Grèce et en Turquie, car l'âge normal de la retraite y est fixé à 62 ans, et en Suède, parce que la revalorisation des pensions correspond à celle des salaires moins 1.6 % dans le cadre des régimes NCD, soit un niveau inférieur à l'indexation sur les prix du modèle de l'OCDE. Les pays où les prestations de retraite sont indexées sur les salaires - Irlande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Slovaquie - ont le même taux de remplacement à 80 ans qu'à l'âge normal de la retraite.

### Définition et mesure

Le taux de remplacement rend compte de la manière dont un système de retraite assure un revenu aux retraités en remplacement de leur salaire, principale source de revenu avant leur départ en retraite. Le taux de remplacement brut se définit comme les droits à retraite bruts divisés par le salaire brut avant le départ en retraite.

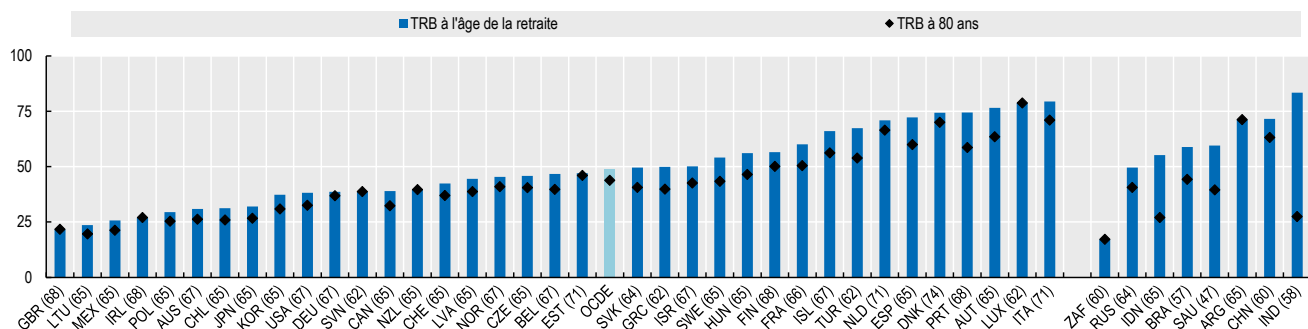
Le taux de remplacement s'exprime souvent sous forme d'un ratio entre la pension de retraite et le dernier salaire perçu (juste avant le départ en retraite). Dans les scénarios de référence, les salariés gagnent le même pourcentage du salaire moyen durant toute leur vie active. De ce fait, leur dernier salaire est égal à celui qu'ils auront perçu en moyenne sur l'ensemble de leur carrière, revalorisé en fonction de la hausse des salaires à l'échelle nationale. Les taux de remplacement exprimés en proportion du dernier salaire sont donc identiques à ceux exprimés en pourcentage des salaires perçus durant toute la vie active.

Tableau 5.1. Taux de remplacement bruts en fonction du salaire, régimes obligatoires

Salaire individuel, en multiple du salaire moyen pour les hommes (pour les femmes si différent)																
Âge de la retraite		0.5		1		1.5		Âge de la retraite		0.5		1.0		1.5		
Australie	67	64.9	(62.1)	30.9	(28.1)	30.9	(28.1)	Nouvelle-Zélande	65	79.3		39.7		26.4		
Autriche	65	76.5		76.5		76.5		Norvège	67	50.4		45.4		36.3		
Belgique	67	57.3		46.8		33.7		Pologne	65	(60) 29.4	(29.8)	29.4	(22.5)	29.4	(22.5)	
Canada	65	50.9		39.0		29.8		Portugal	68	75.8		74.4		73.1		
Chili	65	36.2	(34.6)	31.2	(28.8)	31.2	(28.8)	République slovaque	64	59.5		49.6		47.0		
République tchèque	65	75.0		45.9		36.2		Slovénie	62	47.8	(50.0)	38.8	(40.7)	36.0	(37.9)	
Danemark	74	113.8		74.4		64.0		Espagne	65	72.3		72.3		72.3		
Estonie	71	61.4		47.1		42.3		Suède	65	54.1		54.1		65.3		
Finlande	68	56.5		56.5		56.5		Suisse	65	(64) 53.0	(51.8)	42.4	(41.3)	29.2	(28.5)	
France	66	60.2		60.1		54.0		Turquie	62	(60) 67.4	(64.3)	67.4	(64.3)	67.4	(64.3)	
Allemagne	67	38.7		38.7		38.7		Royaume-Uni	68	43.5		21.7		14.5		
Grèce	62	63.1		49.9		45.5		États-Unis	67	50.1		39.4		33.1		
Hongrie	65	(62) 56.1	(52.2)	56.1	(52.2)	56.1	(52.2)	<b>OCDE</b>	<b>66.1</b>	<b>(65.7)</b>	<b>60.0</b>	<b>(59.4)</b>	<b>49.0</b>	<b>(48.2)</b>	<b>44.7</b>	<b>(44.0)</b>
Islande	67	75.3		66.1		65.1		Argentine	65	(60) 83.7	(76.9)	71.2	(64.4)	67.1	(60.3)	
Irlande	68	54.1		27.0		18.0		Brésil	57	(52) 92.1	(92.1)	58.9	(46.1)	58.9	(46.0)	
Israël	67	(62) 77.4	(66.7)	50.1	(41.8)	33.4	(27.9)	Chine	60	(55) 90.6	(77.3)	71.6	(60.8)	65.2	(55.3)	
Italie	71	79.5		79.5		79.5		Inde	58	83.4	(80.4)	83.4	(80.4)	83.4	(80.4)	
Japon	65	42.5		32.0		28.5		Indonésie	65	55.3	(53.0)	55.3	(53.0)	55.3	(53.0)	
Corée	65	55.6		37.3		27.0		Fédération de Russie	64	(59) 62.3	(57.9)	49.6	(45.2)	44.9	(40.5)	
Lettonie	65	44.6		44.6		44.6		Arabie saoudite	47	59.6		59.6		59.6		
Lituanie	65	36.8		23.6		19.2		Afrique du Sud	60	34.5		17.2		11.5		
Luxembourg	62	91.5		78.8		74.5		UE28	66.3	(65.9)	60.3	(60.2)	52.0	(51.7)	48.8	(48.5)
Mexique	65	35.1		25.7	(24.0)	24.6	(23.0)									
Pays-Bas	71	73.5		70.9		70.1										

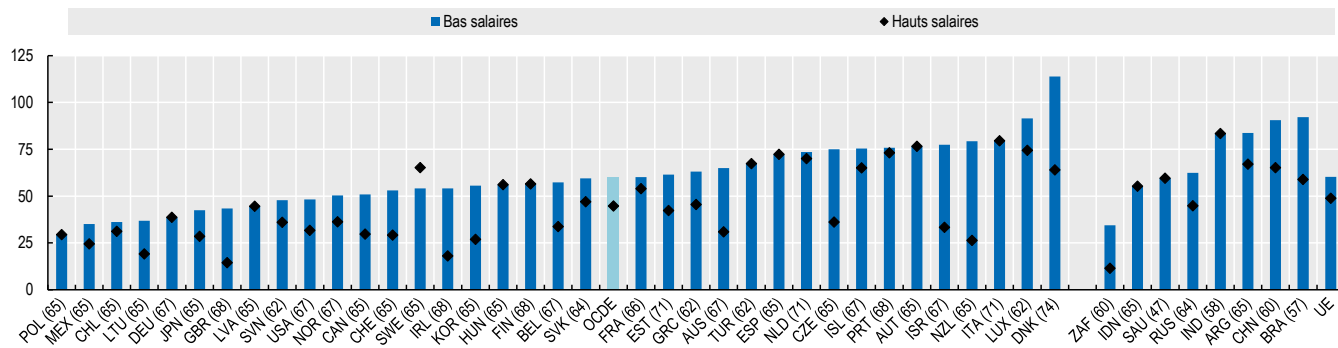
Source : modèles de retraite de l'OCDE.

Graphique 5.1. Taux de remplacement bruts : salariés moyens à l'âge de départ à la retraite et à 80 ans



Source : modèles de retraite de l'OCDE.

Graphique 5.2. Taux de remplacement bruts : bas et hauts salaires



Source : modèles de retraite de l'OCDE.



Extrait de :  
**Pensions at a Glance 2019**  
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/b6d3dcfc-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2020), « Taux de remplacement bruts », dans *Pensions at a Glance 2019 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/f27abdd9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.